



Ville de
Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

AVIS PUBLIC

PROMULGATION DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNTS # 218-2025 ET # 219-2025

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné à toutes les personnes intéressées de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson :

QUE le *Règlement # 218-2025 décrétant la réalisation d'un premier Plan de gestion des actifs en eau (PGA-EAU) et prévoyant une dépense et un emprunt au montant de 17 250 \$ pour le volet eau potable (Aqueduc)* a été adopté selon la procédure suivante :

Dépôt et présentation du projet de règlement : 16 juin 2025

Avis de motion : 16 juin 2025

Adoption du règlement : 21 juillet 2025

Résolution # 10642-11-2025 : 17 novembre 2025

Approbation du ministère des Affaires municipales : 3 décembre 2025

QUE le *Règlement # 219-2025 décrétant la réalisation d'un premier Plan de gestion des actifs en eau (PGA-EAU) et prévoyant une dépense et un emprunt au montant de 21 500 \$ pour le volet eaux usées (égout sanitaire)* a été adopté selon la procédure suivante :

Dépôt et présentation du projet de règlement : 16 juin 2025

Avis de motion : 16 juin 2025

Adoption du règlement : 21 juillet 2025

Résolution # 10642-11-2025 : 17 novembre 2025

Approbation du ministère des Affaires municipales : 3 décembre 2025

QUE les règlements # 218-2025 et # 219-2025 entreront en vigueur conformément à la Loi suivant la publication du présent avis.

QUE ces règlements peuvent être consultés en ligne en tout temps sur le site Internet municipal au www.lacmasson.com page *Ma Ville*, onglets *Règlements municipaux* et *Projets de règlements et procédures spécifiques*.

QUE depuis le 1^{er} avril 2020, les avis publics sont accessibles sur le site Internet municipal au www.lacmasson.com et affichés sur le babillard de l'hôtel de ville.

DONNÉ à Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, ce 4 décembre 2025.

Judith Saint-Louis
Greffière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION DES AVIS MUNICIPAUX

Je, soussignée, Judith Saint-Louis, greffière adjointe de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, certifie sous mon serment d'office avoir publié le 4 décembre 2025 l'avis public ci-haut sur le site Internet municipal, tel que prévu aux règlements # 145-2020 adopté le 16 mars 2020 pour la Ville et # AG-049-2020 adopté le 19 octobre 2020 pour l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel, et je certifie que j'en ai affiché une copie au babillard de l'hôtel de ville ce 4 décembre 2025.